



## Information garde enfants

Par **inja0205**, le **24/11/2013** à **19:29**

Bonjour,

Séparée depuis Février 2011 nous sommes passés en jugement en Decembre 2011 et j'ai eu le droit de garde de mes 2 filles (11ans et 8ans). J'ai retrouvé un conjoint avec lequel je vie depuis 6mois et le père de mes enfants me menace d'une main courante si se ne sont pas mes parents ou moi même qui sont présent lorsqu'il vient chercher ses filles le vendredi de ses week end de garde, en a t'il le droit. De plus je ne souhaite pas lui communiquer mon nouveau de téléphone fixe car il téléphone le matin à 6h30 à la maison. Ai je une obligation de lui communiquer sachant qu'il a mon numero de téléphone portable ainsi que celui de sa fille.

Merci de me répondre.

Cordialement